



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Secrétariat Général*


# CALENDRIER *PREVISIONNEL* (\*) DES EXAMENS ET CONCOURS INTERNES 2016/2017


## Filière services techniques

organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle

Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture du recrutement (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) à la rubrique « [Les recrutements](#) » et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.

(\*) *Les dates sont susceptibles d'être modifiées* – dernière mise à jour **21.01.2016**

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILIERE SERVICES TECHNIQUES	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p>CONCOURS INTERNE</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent avoir accompli, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, quatre ans de services publics.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l' Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la <a href="#">loi n° 83-634 du 13 juillet 1983</a> exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des ingénieurs des services techniques.</p> <p>La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p><a href="#">INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES</a></p> <p><u>Spécialités</u> : immobilière, logistique (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p>(au titre de l'année 2016)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>3 mai 2016</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>2 juin 2016</b> (par voie électronique et postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>2 juin 2016</b> (par voie électronique et postale)</p>	<p>6 septembre 2016</p> <p>Date limite d'envoi des pièces pour l'oral <b>3 novembre 2016</b> (par voie postale)</p>	<p>du 21 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2016</p>	<p><a href="mailto:gestionnaire5-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire5-concours@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	FILIERE SERVICES TECHNIQUES <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux contrôleurs de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur ayant au moins atteint le 6<sup>ème</sup> échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p><u><a href="#">CONTROLEUR DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DES SERVICES TECHNIQUES</a></u></p> <p>(au titre de l'année 2017)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>6 septembre 2016</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>4 octobre 2016</b> (par voie électronique et postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP <b>4 octobre 2016</b> (par voie électronique et postale)</p>	<p>/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>4 octobre 2016</b> (par voie électronique et postale)</p>	<p>du 22 novembre au 7 décembre 2016</p>	<p><a href="mailto:gestionnaire13-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire13-concours@interieur.gouv.fr</a></p>
<b>B</b>	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur justifiant d'au moins un an dans le 4<sup>ème</sup> échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p><u><a href="#">CONTROLEUR DE CLASSE SUPERIEURE DES SERVICES TECHNIQUES</a></u></p> <p>(au titre de l'année 2017)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>11 octobre 2016</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>8 novembre 2016</b> (par voie électronique et postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>8 novembre 2016</b> (par voie électronique et postale)</p>	<p>23 mars 2017</p>	<p>/</p>	<p><a href="mailto:gestionnaire13-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire13-concours@interieur.gouv.fr</a></p>

► **VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :**

► **Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative**

et

► **Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication »**  
(affectations nationales) :

Ministère de l'intérieur  
Sous-direction du recrutement et de la formation  
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle  
Pôle concours  
27 cours des Petites Ecuries  
77185 LOGNES

INTERNET : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (rubrique « [Le ministère recrute](#) »)

*et/ou* (pour les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication ») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

*Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.*

► **Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► **Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► **Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :**

Fédération nationale des centres de gestion

[www.fncdg.fr](http://www.fncdg.fr)

► **Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :**

Fédération hospitalière de France

[www.emploi.fhf.fr](http://www.emploi.fhf.fr)

Agences régionales de santé

[www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat

[www.fonction-publique.gouv.fr/score](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score)